



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 décembre 2025 à 19h, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents:

Monsieur Yvon Blanchard	Maire
Monsieur Serge Roberge	Conseiller Siège 1
Madame Sylviane Lalancette	Conseillère Siège 2
Madame Andrée Poirier	Conseillère Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Étienne Clément	Conseiller Siège 5
Madame Chantal Danis	Conseillère Siège 6

Est aussi présente : Madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 2023-101.

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1** Adoption de l'ordre du jour
- 0.2** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025

100 Administration générale

- 100.1** Rémunération des employés d'élection pour la préfecture
- 100.2** Calendrier des séances ordinaires du Conseil 2026
- 100.3** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-116 Règlement déléguant à des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'en autoriser les paiements en conséquence
- 100.4** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-117 Décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et abrogeant et remplaçant le règlement 2014-033
- 100.5** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-118 Abrogeant et remplaçant le règlement 2022-088 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Blue Sea
- 100.6** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-119 Abrogeant et remplaçant le règlement 2022-089 Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Blue Sea



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

100.7 REPORTÉ - Demande d'appui MRCVG – Demande au gouvernement du Québec de suspendre la Loi 2 « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services »

100.8 AJOUT – Autorisation d'inscription au colloque FemmÉlues de la Fédération québécoise des municipalités

200 Ressources financières

200.1 Liste des déboursés et des comptes à payer du mois de novembre 2025

200.2 Dépôt des rapports financiers (balance de vérification)

200.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

200.4 Dépôt des états comparatifs

200.5 Ajout – Demande programme d'aide à la voirie locale

300 Ressources humaines

400 Ressources matérielles et immobilières

400.1 Autorisation de dépense – Groupe DL – Logiciel antidote

500 Sécurité publique

500.1 Autorisation de dépense – Pneus et pare-brise pour le camion du directeur incendie

600 Réseau routier, transport

600.1 Demande d'appui pour des résidents du chemin Orlo

700 Gestion du territoire

700.1 Renouvellement d'adhésion et congrès 2026 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et environnement du Québec

700.2 Demande d'appui pour le projet « Amélioration de l'habitat reproductif du touladi par retrait du périphyton dans les frayères au lac Blue Sea »

800 Service à la collectivité

800.1 Adhésion annuelle Tourisme Outaouais

800.2 Autorisation de dépense – Entretien des sentiers de ski de fond pour l'année 2026

800.3 Appel d'offres sur invitation pour le contrat d'horticulture 2026

800.4 Contribution financière CJE

800.5 AJOUT – Félicitations au Presbytère de Blue Sea pour l'organisation du marché de Noël 2025

900 Varia

1000 Correspondance et rapport de comité



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

1100 Période de questions

1200 Fermeture de la séance

2025-12-230

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le maire Yvon Blanchard et résolu :

Que la séance ordinaire de ce 2 décembre 2025 soit ouverte à 19h00 en présence de 15 contribuables.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-231

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Danis et résolu :

Que l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 2 décembre 2025 soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-232

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025 soit adopté tel que déposé par monsieur le maire.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-12-233

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS D'ÉLECTION (PRÉFECTURE 2025)



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a tenu une élection à la préfecture;

Considérant que la présidente, la secrétaire et l'adjointe d'élection de la Municipalité de Blue Sea ont été dûment nommées pour assurer la tenue du scrutin sur le territoire de la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de leur rémunération conformément aux taux établis dans l'entente des présidents d'élection avec la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la Municipalité de Blue Sea a envoyé une facture à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour le remboursement de la moitié des salaires des employés ci-haut mentionnés.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu :

D'autoriser le versement de la rémunération de la présidente d'élection, de la secrétaire d'élection et de l'adjointe d'élection pour les travaux réalisés dans le cadre de l'élection à la préfecture 2025 selon le remboursement demandé par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-234

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Étienne Clément et résolu :

Que ce Conseil accepte le calendrier des séances pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessous :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2026

Séances ordinaires : premier mardi de chaque mois sauf en janvier
Les séances du conseil débutent à **19 heures au centre municipal**

Séance ordinaire janvier	mardi	13 janvier 2026
Séance ordinaire février	mardi	3 février 2026
Séance ordinaire mars	mardi	3 mars 2026
Séance ordinaire avril	mardi	7 avril 2026
Séance ordinaire mai	mardi	5 mai 2026
Séance ordinaire juin	mardi	2 juin 2026
Séance ordinaire juillet	mardi	7 juillet 2026
Séance ordinaire août	mardi	4 août 2026
Séance ordinaire septembre	mardi	1 ^{er} septembre 2026
Séance ordinaire octobre	mardi	6 octobre 2026
Séance ordinaire novembre	mardi	3 novembre 2026



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Séance ordinaire décembre	Mardi	1 ^{er} décembre 2026
------------------------------	-------	-------------------------------

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2025-116 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'OCTROYER DES CONTRATS ET D'EN AUTORISER LE PAIEMENT

Monsieur le conseiller Gérard Lacaille, donne un avis de motion et dépose le projet de règlement no 2025-116 « Règlement déléguant à des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'en autoriser le paiement ».

Le présent règlement concerne la délégation de pouvoirs de certains fonctionnaires de la municipalité.

Le projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil, lors du dépôt de l'avis de motion, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2025-117 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES ET ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2014-033

Madame la conseillère Andrée Poirier, donne un avis de motion et dépose le projet de règlement no 2025-117 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et abrogeant et remplaçant le règlement 2014-033 ».

Le présent règlement concerne le contrôle et le suivi budgétaire de la municipalité.

Le projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil, lors du dépôt de l'avis de motion, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2025-118 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2022-088 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Madame la conseillère Chantal Danis, donne un avis de motion et dépose le projet de règlement no 2025-118 « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2022-088 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Blue Sea ».

Le présent règlement concerne le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité.

Le projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil, lors du dépôt de l'avis de motion, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2025-119 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2022-089 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Madame la conseillère Sylviane Lalancette, donne un avis de motion et dépose le projet de règlement no 2025-119 « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2022-088 Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Blue Sea ».

Le présent règlement concerne le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité.

Le projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil, lors du dépôt de l'avis de motion, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

2025-12-235

AUTORISATION D'INSCRIPTION AU COLLOQUE FEMMÉLUS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra le *Colloque FemmÉlues* les 5 et 6 février 2026 au Manoir du Lac Delage, en Estrie ;

Considérant que cet événement, organisé sur le thème du leadership au féminin, vise à mettre en lumière le rôle des femmes dans le milieu municipal au Québec;

Considérant que le Colloque FemmÉlues, initié par le Comité femmes et politique municipale, offre un espace de réflexion, d'échange et de formation portant sur les enjeux spécifiques auxquels font face les femmes œuvrant au sein des municipalités;

Considérant que cette initiative favorise la représentativité, l'inclusion et l'engagement des élu·es dans la gouvernance municipale et le développement des collectivités locales;

Considérant que les trois conseillères de la Municipalité de Blue Sea désirent participer à cet événement;

En conséquence, monsieur le conseiller Serge Roberge propose et il est résolu :

Que le conseil municipal de Blue Sea autorise l'inscription des trois conseillères au Colloque FemmÉlues de la FQM qui se tiendra les 5 et 6 février 2026.

Que la Municipalité de Blue Sea assume les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de subsistance.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

200 RESSOURCES FINANCIÈRES



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2025-12-236

ADOPTION DES SALAIRES, LISTE SÉLECTIVE DES CHÈQUES ET LES PRÉLÈVEMENTS PAYÉS EN NOVEMBRE 2025

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et résolu :

Que les déboursés de novembre 2025 soient adoptés, à savoir :

Comptes payés et prélèvement (incluant remises)	138 239,57 \$
Remises mensuelles	Remises provinciales : 17 988,78 \$ Remises fédérales : 6 995,45 \$ CARRA : 340,29 \$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	46 205,85 \$
Chèque annulé	4816

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Dépôt par la directrice générale, greffière-trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 30 novembre 2025.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

Les déclarations suivantes ont été reçues :

- Monsieur Yvon Blanchard, maire
- Monsieur Serge Roberge, conseiller siège no 1
- Madame Sylviane Lalancette, conseillère siège no 2
- Madame Andrée Poirier, conseillère siège no 3
- Monsieur Gérard Lacaille, conseiller siège no 4
- Monsieur Étienne Clément, conseiller siège no 5
- Madame Chantal Danis, conseillère siège no 6

Ce dépôt est fait conformément aux exigences légales et a été consigné au registre prévu à cet effet.

2025-12-237

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)

- Dossier : DVJ78426 et PTJ33722
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Considérant que la Municipalité de Blue Sea a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

Considérant que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 80% de l'aide financière moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 100% de l'aide financière accordée moins que les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Considérant que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

En conséquence, madame la conseillère Sylviane Lalancette propose et il est résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Blue Sea approuve les dépenses d'un montant de 45 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

400 RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

2025-12-238

AUTORISATION DE DÉPENSE – GROUPE DL – LOGICIEL ANTIDOTE

Considérant que deux élus ont demandé à avoir le logiciel sur le portable de la municipalité pour les aider à effectuer leur rédaction dans le cadre de leurs fonctions;

Considérant la réception d'une offre de services du Groupe DL à cet effet;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Danis et résolu :

D'autoriser le paiement de 612,78 \$ plus les taxes applicables pour l'achat des deux licences pour le logiciel antidote auprès du fournisseur Groupe DL.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

500 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-12-239

AUTORISATION DE DÉPENSE – PNEUS ET PAREBRISSE CAMION DU DIRECTEUR INCENDIE

Considérant la nécessité d'effectuer certaines réparations au camion attribué au directeur incendie;

Considérant la réception de soumissions pour les réparations nécessaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu :

D'autoriser le paiement de 949,99 \$ plus les taxes applicables à Lebeau pour le changement du parebrisse et le paiement de 1 460,00 \$ plus les taxes applicables à Carquest pour 4 pneus.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

600 TRANSPORTS

2025-12-240

DEMANDE D'APPUI POUR L'INSTALLATION D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ – CHEMIN D'ORLO

Considérant que les propriétaires du 139, chemin d'Orlo ont signalé des enjeux de sécurité routière liés à la configuration de la voie à proximité de leur propriété;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Considérant qu'un accident est survenu récemment dans ce secteur et a causé des dommages aux arbres situés en bordure de leur terrain;

Considérant que ce secteur présente un risque accru pour les usagers de la route ainsi que pour les résidents dont la propriété est située à proximité immédiate de la chaussée;

Considérant que l'installation d'une glissière de sécurité pourrait contribuer à améliorer la sécurité routière et à prévenir d'autres incidents;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Roberge et résolu :

Que la Municipalité de Blue Sea appuie la demande des résidents du chemin d'Orlo visant à l'installation d'une glissière de sécurité au 139, chemin d'Orlo.

Que la Municipalité adresse officiellement cette demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable, en précisant les motifs de sécurité et en mentionnant l'accident récent.

Que la direction générale soit mandatée pour transmettre la présente résolution au MTMD ainsi qu'aux résidents concernés pour information.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

700 GESTION DU TERRITOIRE

2025-12-241

ADHÉSION ET CONGRÈS 2026 – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

Considérant l'échéance de l'adhésion à la COMBEQ 2026 de l'inspectrice en poste;

Considérant que le congrès annuel de la COMBEQ se tiendra du 16 au 18 avril 2026 inclusivement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Étienne Clément et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Blue Sea autorise une dépense au montant de 380,00\$ plus les taxes applicables pour l'adhésion annuelle 2026 à la COMBEQ pour madame Sophie Thonnard Karn.

D'autoriser également une dépense au montant approximatif de 700,00 \$ plus les taxes applicables pour l'inscription de madame Thonnard Karn au congrès annuel 2026 de la COMBEQ.

Il est de plus résolu que les frais de déplacement et de subsistance pour la participation au congrès annuel soient à la charge de la Municipalité de Blue Sea.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2025-12-242

**AUTORISATION DE RÉDACTION D'UNE LETTRE D'APPUI POUR LE PROJET
« AMÉLIORATION DE L'HABITAT REPRODUCTIF DU TOULADI »**

Considérant que le RAPPEL – Coop de solidarité en protection de l'eau dépose une demande de financement au Fonds pour dommages à l'environnement (FDE) d'Environnement et des Ressources naturelles Canada pour le projet intitulé « Amélioration de l'habitat reproductif du touladi par retrait du périphyton dans les frayères au lac Blue Sea »;

Considérant que ce projet vise l'amélioration et le maintien de la qualité de l'habitat reproductif du touladi dans huit frayères existantes du lac Blue Sea, représentant une superficie de 3,2 hectares;

Considérant que la Municipalité de Blue Sea reconnaît l'importance de ce projet pour la protection du touladi, la conservation de son habitat et l'amélioration de la qualité environnementale du lac Blue Sea;

Considérant que le RAPPEL possède une expertise reconnue en matière de protection des lacs et de développement d'outillage sous-marin;

Considérant que la Municipalité souhaite appuyer cette initiative dans le cadre du dépôt de la demande de financement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Étienne Clément et résolu :

D'autoriser monsieur le maire Yvon Blanchard à produire, signer et transmettre une lettre d'appui au Fonds pour dommages à l'environnement (FDE).

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

800 SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

2025-12-243

AUTORISATION DE DÉPENSE – ADHÉSION 2026 TOURISME OUTAOUAIS

Considérant l'échéance de l'adhésion 2026 à Tourisme Outaouais;

Considérant que le Conseil désire renouveler l'adhésion;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu :

D'autoriser une dépense de 316,00 \$ plus les taxes applicables à Tourisme Outaouais pour l'adhésion 2026.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2025-12-244

**AUTORISATION DE DÉPENSE -ENTRETIEN DES SENTIERS DE SKI DE FOND
SAISON 2025-2026**

Considérant que monsieur Jean-Serge Rochon désire continuer l'entretien des sentiers de ski de fond pour la saison 2025-2026;

Considérant que les sentiers de ski de fond sont bien appréciés par les citoyens de Blue Sea;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylviane Lalancette et résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 3 000,00 \$ à monsieur Jean-Serge Rochon après réception de sa facture pour l'entretien effectué sur les sentiers de ski de fond pour la saison 2025-2026.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-245

**LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SERVICE HORTICULTURE
2026**

Considérant que la personne responsable de l'horticulture de la municipalité est maintenant élue membre du Conseil à la Municipalité de Blue Sea;

Considérant que la Loi interdit un élu d'avoir un contrat, directement ou indirectement avec la municipalité sous réserve des exceptions prévues à la loi;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et résolu :

D'autoriser la directrice générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'obtention de services d'horticulture pour la saison 2026.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-246

**AUTORISATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CARREFOUR JEUNESSE
EMPLOI (CJE)**

Considérant la demande reçue pour une contribution financière auprès de Carrefour jeunesse emploi;

Considérant que le Conseil désire contribuer auprès de cet organisme;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Roberge et résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

D'autoriser une dépense de 300,00 \$ à Carrefour jeunesse emploi.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-247

FÉLICITATIONS À L'ASSOCIATION DES AMIS DU PRESBYTÈRE DE BLUE SEA POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2025

Considérant que l'Association des amis du Presbytère de Blue Sea a organisé et tenu avec succès l'édition 2025 du Marché de Noël, un événement désormais attendu et apprécié de la communauté;

Considérant que ce marché constitue un moment privilégié pour rassembler les citoyennes et citoyens, encourager l'achat local et mettre en valeur les artisans, producteurs et créateurs de la région ;

Considérant que l'équipe, ainsi que ses bénévoles et partenaires, ont démontré un dévouement exceptionnel, une créativité remarquable et un engagement sincère envers la vitalité culturelle et communautaire de Blue Sea ;

Considérant que la qualité de l'organisation, l'ambiance festive, l'accueil chaleureux et la mise en valeur du patrimoine local ont grandement contribué au succès de cet événement rassembleur ;

Considérant que le Marché de Noël contribue au rayonnement de Blue Sea et renforce le sentiment d'appartenance au sein de la communauté ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Andrée Poirier et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal de Blue Sea félicite chaleureusement l'Association des amis du Presbytère de Blue Sea pour l'organisation exemplaire et la tenue remarquable du Marché de Noël 2025.

Que le Conseil souligne l'apport indispensable des bénévoles et des artisans, ainsi que leur contribution au dynamisme social, culturel et économique de la municipalité.

Que la Municipalité de Blue Sea exprime sa profonde gratitude à l'Association des amis du Presbytère de Blue Sea pour son engagement continu à offrir des activités rassembleuses et enrichissantes pour l'ensemble de la population.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Selon l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, je, soussignée madame Julie Thérien, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Blue Sea, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants au budget 2025 pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée

Julie Thérien
Directrice générale, greffière-trésorière

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Il n'y a aucun point pour les départements suivants :

300 Ressources humaines

900 Varia

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

La période de questions se tient de 19h28 à 19h30.

2025-12-248

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Lacaille et résolu que la séance soit levée à 19h31.

Monsieur le maire Yvon Blanchard, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale,
greffière-trésorière

Yvon Blanchard

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Yvon Blanchard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale, greffière et trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Yvon Blanchard
Maire